

# Cap sur le travail et la rémunération

Avril 2017 | Numéro 8

## Les travailleurs rémunérés à moins de 15\$ l'heure au Québec et au Canada

Depuis plus de dix ans, la hausse du salaire minimum coïncide avec la Journée internationale des travailleurs. L'Institut de la statistique du Québec profite encore une fois de cette occasion pour publier des résultats portant sur la question du salaire minimum.

Que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde, la question de la hausse du salaire minimum demeure un enjeu social et économique. Depuis quelques années, une revendication de groupes de défense de travailleurs américains (Fight for \$15) est de faire passer le salaire minimum à 15\$ l'heure. En 2016, cette revendication fut reprise par différentes associations canadiennes (Fight for \$15 and fairness, Fight for \$15 BC, etc.) et québécoises (Coalition 5-10-15, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec). Au Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2017, le taux horaire minimum augmentera de 0,50\$ pour se fixer à 11,25\$. Cette hausse est la plus importante depuis 2010; les années suivantes, les hausses annuelles du salaire minimum oscillaient entre

0,15\$ et 0,25\$. Dans les prochaines années, une majoration identique à celle de 2017 est prévue en mai 2018, alors qu'elle sera de 0,35\$ en 2019 et en 2020. Cela aurait pour effet de porter le salaire minimum à 12,45\$ l'heure en 2020. Cette annonce ne pas fait consensus. D'un côté, certains la trouvent trop peu ambitieuse, car elle ne se rapproche pas assez rapidement de la cible du 15\$ l'heure<sup>1,2</sup>, alors que d'autres affirment qu'elle affectera la compétitivité de certaines entreprises et que celles-ci auront besoin de mesures d'atténuation afin d'y faire face<sup>3,4</sup>.

Un bref regard sur la situation dans les autres provinces canadiennes montre qu'au cours de la dernière année, le gouvernement de l'Alberta a annoncé que le salaire minimum de la province sera majoré à ce seuil en 2018<sup>5</sup>. Afin d'y arriver, le salaire minimum est passé de 11,20\$ à 12,20\$ l'heure en octobre 2016, et il est prévu qu'il soit augmenté de 1,40\$ en octobre 2017 et 2018. Par ailleurs, dans les autres provinces

les plus peuplées, le salaire minimum passera de 10,85\$ à 11,25\$ l'heure en Colombie-Britannique et de 11,40\$ à 11,60\$ l'heure en Ontario en octobre 2017.

Compte tenu de l'intérêt suscité par la question du salaire minimum à 15\$ l'heure, il est pertinent de s'intéresser aux salariés qui seraient éventuellement touchés par un tel changement si celui-ci se produisait. L'analyse porte sur les données disponibles de l'année la plus récente soit 2016, sauf pour la figure 4.

Pour ce faire, cette capsule aborde différents aspects. Dans un premier temps, on situe l'importance du nombre de travailleurs gagnant moins de 15\$ l'heure au Québec, mais aussi en fonction de différentes strates salariales horaires. Par la suite, une comparaison de l'importance du nombre de travailleurs rémunérés à moins de 15\$ l'heure au Québec et dans les différentes provinces est présentée. Une analyse différenciée selon le sexe est également effectuée afin de faire ressortir les différences

1. FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (2017, 19 janvier), *Hausse du salaire minimum – L'ampleur de mouvement force le gouvernement à bouger... trop peu!*
2. COALITION 5-10-15 (2017, 19 janvier), *Hausse du salaire minimum – Une attitude indécente du gouvernement Couillard.*
3. CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC (2017, 19 janvier), *Augmentation du salaire minimum: le CPQ réagit au scénario du gouvernement du Québec.*
4. FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (2017, 19 janvier), *Hausse du salaire minimum: les PME soulagées, mais elles auront besoin d'aide.*
5. Taux courants et futurs du salaire horaire minimum au Canada pour les travailleurs adultes qualifiés [En ligne]. [[srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt1.aspx?lang=fra&GoCTemplateCulture=fr-CA](http://srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt1.aspx?lang=fra&GoCTemplateCulture=fr-CA)].

entre les femmes et les hommes. En dernier lieu, l'analyse porte sur le rapport entre le seuil de 15\$ l'heure et le niveau de rémunération moyen offert. Des résultats par province et également par État américain, sont présentés et discutés. L'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada est la principale source de données de cette capsule (voir encart à la fin du document).

### Un peu plus de 1 employé québécois sur 5 gagne moins de 15\$ l'heure en 2016

En 2016, environ 830 000 Québécois et Québécoises occupant un emploi au titre de salarié sont rémunérés à un taux horaire inférieur à 15\$ (figure 1). Ce nombre représente environ 23% de l'ensemble de l'emploi salarié au Québec (3 580 000).

Lorsqu'on regarde de plus près le salaire horaire des travailleurs rémunérés à moins de 15\$ l'heure, on observe que la moitié d'entre eux gagnent moins de 12\$ l'heure. En effet, il y a un peu plus de 250 000 personnes rémunérées à moins de 11\$ l'heure (31%) et environ 165 000 avec un salaire horaire de 11\$ à 11,99\$ (20%). En 2016, un travailleur salarié sur cinq obtient un salaire horaire compris entre 12\$ et 12,99\$, soit 162 000. C'est donc 70% des travailleurs rémunérés à un taux horaire inférieur à 15\$ qui gagnent moins de 13\$ en 2016. Chez ceux avec une rémunération horaire de 13\$ à 13,99\$ ainsi que de 14\$ à 14,99\$, on en compte un nombre similaire dans les deux strates salariales, soit environ 120 000.

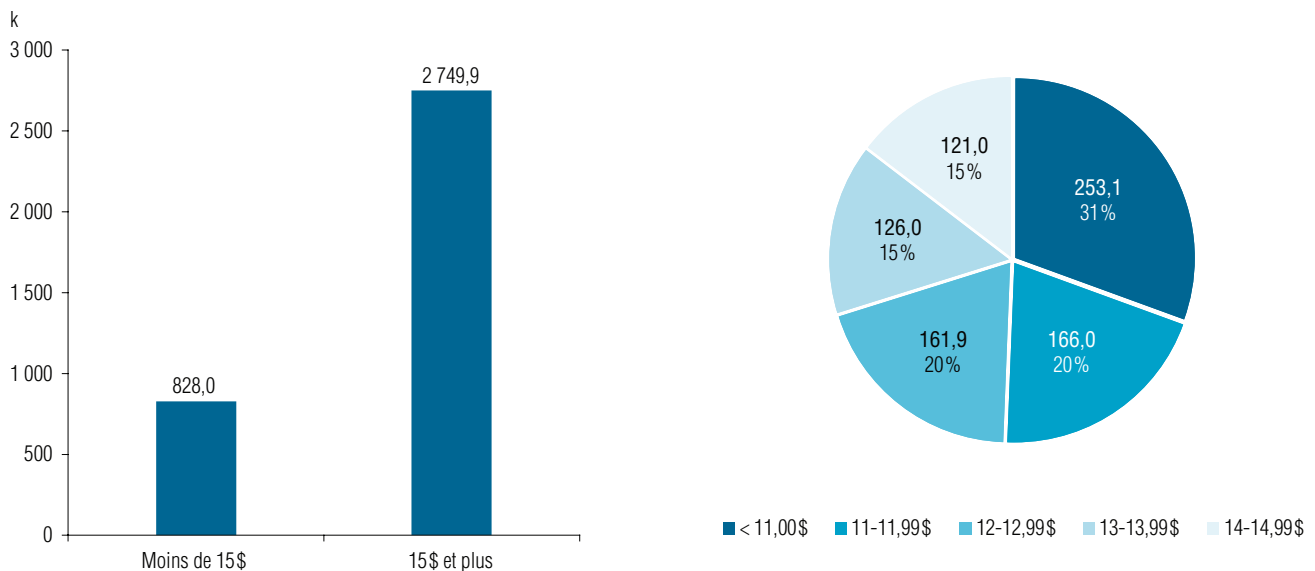
Un regard sur l'importance de la part de travailleurs qui gagnent moins de 15\$ l'heure dans les autres provinces canadiennes permet de voir si le Québec se distingue en la matière.

### La part de travailleurs rémunérés à moins de 15\$ l'heure diffère selon la région

La comparaison de la part de travailleurs avec un salaire horaire inférieur à 15\$ nous montre qu'elle est plus importante dans les provinces de l'Atlantique et moins dans certaines provinces se trouvant dans l'Ouest (figure 2).

Ainsi, dans les provinces de l'Atlantique, la part la plus élevée de travailleurs rémunérés à moins de 15\$ l'heure se situe à l'Île-du-Prince-Édouard où un travailleur sur trois se trouve dans cette situation. Une proportion similaire est observée au Nouveau-Brunswick (31%), alors que la Nouvelle-Écosse (29%) et Terre-Neuve (28%) suivent de près. Au Manitoba et en Ontario, le quart des travailleurs salariés gagnent moins de 15\$ l'heure en 2016.

Figure 1  
Répartition des employés selon les strates de rémunération horaire, Québec, 2016



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2016, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Au Québec, la proportion est sous la barre des 25 % et se compare à celle de la Colombie-Britannique (22 %). Enfin, en Saskatchewan et en Alberta, la part d'employés rémunérés à moins de 15 \$ l'heure se fixe en deçà des 20 %.

Une analyse différenciée selon le sexe montre que, peu importe la province canadienne, les femmes sont plus nombreuses en proportion que les hommes à travailler à un taux horaire inférieur à 15 \$. Ainsi, en 2016 au Québec, près

de 30 % des femmes ont un tel salaire horaire contre environ 20 % du côté des hommes. Cette plus forte présence relative des travailleuses québécoises se traduit également dans leur volume qui se situe à presque 500 000 en 2016 contre 350 000 travailleurs québécois (figure 3).

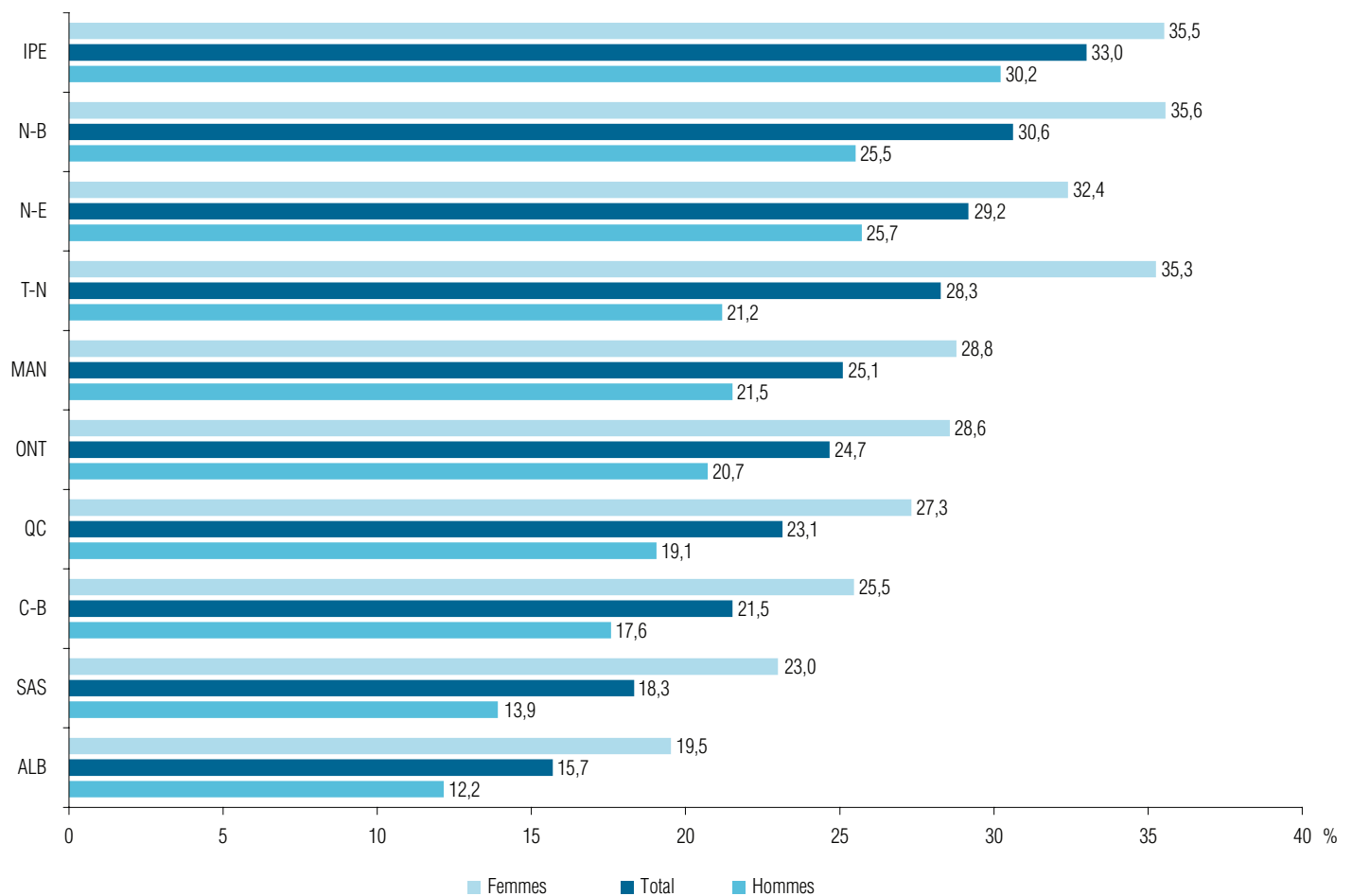
Dans les provinces de l'Est (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick), c'est environ le tiers des femmes qui travaillent à un taux horaire inférieur à 15 \$. Dans les autres

provinces, cette part est inférieure à 30 %. Les plus basses parts s'observent en Saskatchewan (23 %) et en Alberta (20 %).

Par ailleurs, on constate un écart entre les hommes et les femmes à ce chapitre dans toutes les provinces. Les différences les plus importantes s'observent à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick où l'écart, en faveur des hommes, est d'au moins 10 points. Dans les autres provinces, l'écart se chiffre entre 6 et 9 points.

Figure 2

**Part des travailleurs rémunérés à moins de 15 \$ l'heure, provinces canadiennes, 2016**



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2016, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

## Près de la moitié des travailleurs et travailleuses rémunérés à moins de 15 \$ l'heure sont âgés de 30 ans et plus

La figure 3 montre la répartition de l'emploi à moins de 15 \$ l'heure selon le sexe, l'âge et la durée d'emploi. On y apprend qu'un peu moins de la moitié des travailleurs qui seraient concernés par une hausse du salaire minimum à ce niveau seraient en majorité âgés d'au moins 30 ans. En effet, en 2016, on compte près de 400 000 travailleurs âgés de 30 ans et plus (figure 3).

Dans la partie de droite de la figure 3, on constate que presque le quart des 830 000 travailleurs et travailleuses à moins de 15 \$ l'heure travaillaient pour le même employeur depuis au moins cinq ans; c'est un peu moins de 200 000 personnes qui sont dans cette situation en 2016. Dans les deux autres strates de durée, on trouve un peu plus de 300 000 personnes, soit 328 000 dans les strates « 1 an, mais moins de 5 ans » et 307 000 dans celle « moins de 1 an ».

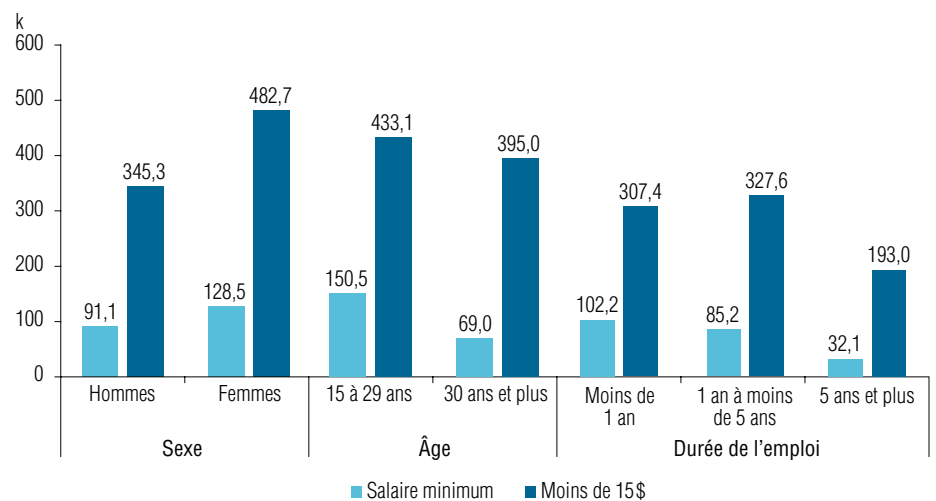
Une autre information pertinente à mettre en lien avec le seuil de 15 \$ l'heure est le taux de salaire minimum en proportion de ce seuil. Cette information permet de voir jusqu'où le salaire minimum se rapproche du seuil de 15 \$ l'heure. La figure 4 donne des résultats à cet effet en présentant des données pour chaque province compte tenu des différents taux de salaire horaire minimum.

## Au Québec, le salaire minimum établi au 1<sup>er</sup> mai 2017 est inférieur de 25 % au seuil de 15 \$ l'heure

Au 1<sup>er</sup> mai 2017, aucune province ne présente un taux horaire minimum égal à 15 \$ comme le montrent les ratios de

Figure 3

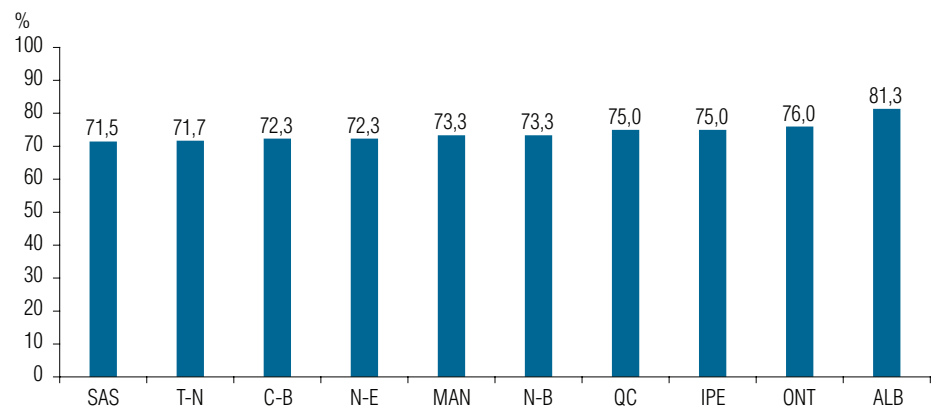
### Emploi à moins de 15 \$ l'heure selon le sexe, l'âge et la durée de l'emploi, Québec, 2016



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2016, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 4

### Rapport entre le salaire minimum et le seuil du 15 \$ l'heure au 1<sup>er</sup> mai 2017



Source : Taux courants et futurs du salaire horaire minimum au Canada pour les travailleurs adultes qualifiés, [En ligne]. [srv116. services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt1.aspx?lang=fr&GoCTemplateCulture=fr-CA]

la figure 4. L'Alberta est la province qui s'en rapproche le plus, avec un ratio de 81,3 % ou un écart d'environ 20 % par rapport au seuil de 15 \$ l'heure. En Ontario, au Québec et à l'Île-du-Prince-Édouard, le ratio est d'environ 75 %, alors que c'est en Saskatchewan et à Terre-Neuve qu'il est le moins élevé, soit sous la barre des 72 %.

Comme le niveau du salaire moyen est utilisé dans la détermination du salaire minimum au Québec<sup>6,7</sup>, il est intéressant de l'examiner au regard du seuil de 15 \$ l'heure. Dans les dernières années au Québec, ce ratio se fixe à près de 50 %<sup>8</sup>.

6. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA RÉVISION DES CRITÈRES DE DÉTERMINATION DU SALAIRE MINIMUM (2002), *Rapport du Comité interministériel sur la révision des critères de détermination du salaire minimum*, Québec, Gouvernement du Québec, 124 p.

7. Daill MASCHINO (2010), « La fixation du salaire minimum au Québec », *Regards sur le travail*, vol. 7, n° 1, p. 66-71.

8. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014), *Salaire minimum au Québec par rapport à celui des autres provinces : une situation contrastée selon la mesure utilisée*, avril, 4 p.

La figure 5 donne des résultats à cet égard en situant le Québec dans le Canada, mais aussi par rapport aux États américains.

### Le ratio « seuil à 15\$/rémunération horaire moyenne » du Québec est similaire à plusieurs États américains ainsi qu'à environ la moitié des provinces

En mai 2016, un salaire minimum à 15\$ aurait représenté environ 66 % de la rémunération horaire moyenne de l'ensemble des salariés québécois<sup>9</sup> (figure 5 et tableau 1). Il y a beaucoup d'États et de provinces qui, comme le Québec,

présentent un ratio avoisinant les 65 %. Au Canada, Terre-Neuve (63 %), la Colombie-Britannique (65 %), l'Ontario (65 %) et le Manitoba (68 %) y figurent notamment, alors qu'aux États-Unis, on compte près d'une quinzaine d'États avec un ratio « salaire minimum à 15\$/salaire horaire moyen » semblable au Québec. À ce titre, mentionnons le Vermont (65 %), le Texas (65 %), la Pennsylvanie (66 %), le Michigan (66 %), l'Oregon (63 %), l'Ohio (68 %) et la Caroline du Nord (69 %).

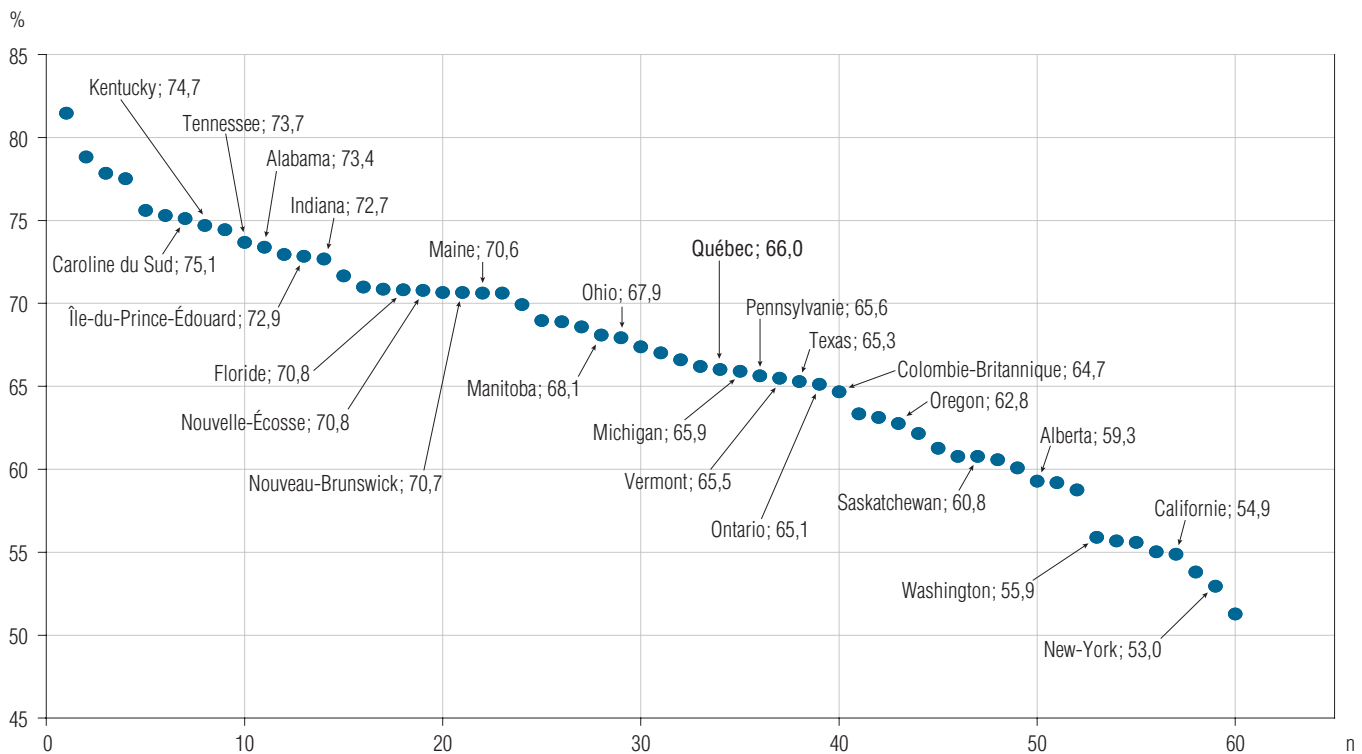
D'autres régions présentent un ratio de moins de 60 % si leur salaire minimum était de 15\$ l'heure. Au nord de la frontière, on trouve uniquement l'Alberta (59 %), mais chez nos voisins du sud, c'est le cas pour une dizaine d'États, dont ceux

du Massachusetts (51 %), de New York (53 %), du Connecticut (54 %), de la Californie (55 %) et de Washington (56 %).

D'un autre côté, on trouve aussi des provinces et des États avec un ratio qui aurait été plus élevé que celui du Québec si le salaire minimum de ces régions avait été de 15\$ l'heure en 2016. Au Canada, l'Île-du-Prince-Édouard (73 %), le Nouveau-Brunswick (71 %) et la Nouvelle-Écosse (71 %) auraient affiché un ratio supérieur à 70 % en mai 2016. Au sud de la frontière, une vingtaine d'États présentent un ratio de 70 % ou plus. Parmi ceux-ci s'y trouvent entre autres le Maine (71 %), l'Indiana (73 %), l'Alabama (73 %), le Tennessee (74 %), la Caroline de sud (75 %) et le Kentucky (75 %).

Figure 5

#### Rapport entre le seuil de 15\$ l'heure et le salaire horaire moyen, Québec, Canada et États-Unis, mai 2016



Sources : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures*, tableau 281-0029, mai 2016, adapté par l'Institut de la statistique du Québec et Bureau of labour statistics, *Occupational Employment Statistics*, Données par États de mai 2016.

9. Pour le calcul du rapport entre le salaire minimum et le salaire moyen, c'est le salaire horaire moyen provenant de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH) qui est utilisé par le gouvernement du Québec et non de l'*Enquête sur la population active*. L'utilisation de l'EERH fait en sorte que le ratio est plus élevé d'environ 4 points (donnée non présentée) que si nous avions utilisé l'EPA.

Ces résultats révèlent donc que la question du seuil de 15\$ l'heure relativement au salaire horaire moyen n'est pas nécessairement du même ordre selon qu'on se retrouve au Québec, ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Malgré les différences observées, la question du pouvoir d'achat doit aussi être prise en compte si on veut mieux comprendre les enjeux liés aux emplois moins rémunérés. Cet aspect n'est toutefois pas abordé dans cette capsule.

## En somme

Cette capsule montre qu'un peu plus de 800 000 personnes, dont près de 500 000 femmes, étaient rémunérées à un taux horaire inférieur à 15\$ au Québec en 2016 ; cela représente un peu plus de 1 employé sur 5. Plus particulièrement, 70% d'entre elles gagnaient moins de 13\$ l'heure, alors que le salaire minimum se fixait légèrement sous la barre des 11\$ en 2016. On y apprend aussi que la part

de travailleurs québécois gagnant moins de 15\$ l'heure est inférieure à celle de six provinces canadiennes, dont l'Ontario, mais que les femmes, peu importe la province, s'y retrouvent en majorité. De plus, lorsqu'on calcule le ratio « salaire minimum/rémunération horaire moyenne » avec un salaire minimum à 15\$ l'heure, on constate que beaucoup d'États et de provinces auraient présenté un ratio similaire ou supérieur à celui du Québec, soit de l'ordre de 66%.

Tableau 1

### Rapport entre le seuil de 15\$ l'heure et le salaire horaire moyen, Québec, Canada et États-Unis, mai 2016

	%		%		%
Mississippi	81,5	Nouveau-Brunswick	70,7	Terre-Neuve-et-Labrador	63,3
Arkansas	78,8	Maine	70,6	Hawaï	63,1
Dakota du Sud	77,8	Nebraska	70,6	Oregon	62,8
Virginie occidentale	77,5	Missouri	69,9	New Hampshire	62,2
Louisiane	75,6	Wisconsin	69,0	Delaware	61,3
Montana	75,3	Caroline du Nord	68,9	Minnesota	60,8
Caroline du Sud	75,1	Utah	68,6	Saskatchewan	60,8
Kentucky	74,7	Manitoba	68,1	Illinois	60,6
Idaho	74,4	Ohio	67,9	Rhode Island	60,1
Tennessee	73,7	Arizona	67,4	Alberta	59,3
Alabama	73,4	Géorgie	67,0	Colorado	59,2
Oklahoma	73,0	Wyoming	66,6	Virginie	58,8
Île-du-Prince-Édouard	72,9	Dakota du Nord	66,2	Washington	55,9
Indiana	72,7	Québec	66,0	New Jersey	55,7
Iowa	71,7	Michigan	65,9	Maryland	55,6
Kansas	71,0	Pennsylvanie	65,6	Alaska	55,0
Nevada	70,9	Vermont	65,5	Californie	54,9
Floride	70,8	Texas	65,3	Connecticut	53,8
Nouvelle-Écosse	70,8	Ontario	65,1	New York	53,0
Nouveau-Mexique	70,7	Colombie-Britannique	64,7	Massachusetts	51,3

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures*, tableau 281-0029, mai 2016, adapté par l'Institut de la statistique du Québec et Bureau of labour statistics, *Occupational Employment Statistics*, Données par États de mai 2016.



## Sources de données

Pour le Canada, les données utilisées, à l'exception de celles de la figure 5 et du tableau 1, proviennent de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada. Cette enquête de type ménage est réalisée mensuellement et est représentative de la population canadienne civile non institutionnalisée de 15 ans et plus. Elle porte sur un échantillon d'environ 56 000 ménages (environ 10 000 au Québec). Les données de l'EPA sont recueillies par province, suivant un plan de sondage avec renouvellement de panel. Les ménages sélectionnés demeurent dans l'échantillon pendant six mois consécutifs.

Pour la figure 5 et le tableau 1, les données canadiennes proviennent de l'*Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* (EERH). Cette enquête entreprise combine des informations provenant d'un recensement des retenues salariales fournies par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et des données de l'*Enquête sur la rémunération auprès des entreprises* (ERE). La population cible de l'enquête comprend les entreprises qui ont au moins un employé rémunéré (excluant les travailleurs autonomes); les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux et du personnel militaire des services de la défense sont exclues.

En ce qui concerne les données américaines, elles proviennent du programme *Occupational Employment Statistics* (OES) qui est issu du travail conjoint du Bureau of Labour Statistics et des State Workforce Agencies. Cette enquête produit, deux fois par année (mai et novembre), des estimations sur l'emploi et la rémunération pour les professions. La population cible de cette enquête, comme pour l'EERH, comprend tous les salariés du pays, mais exclut les travailleurs autonomes et ceux du secteur de l'agriculture. Pour plus d'information sur cette enquête, le lecteur est invité à visiter la [page de l'OES sur le site du BLS](#).

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques du travail et de la rémunération.

Ont collaboré à la réalisation : Anne-Marie Roy, mise en page  
Esther Frève, révision linguistique  
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Marc-André Demers,  
Analyste en statistiques du travail  
Institut de la statistique du Québec  
1200, avenue McGill College, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6212)  
Télécopieur : 514 876-1767  
Courriel : marc-andre.demers@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 2017  
ISSN 2369-890X (en ligne)

© Gouvernement du Québec,  
Institut de la statistique du Québec, 2016

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation  
personnelle est interdite sans l'autorisation  
du gouvernement du Québec.  
[www.stat.gouv.qc.ca/droits\\_auteur.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm)